

223C0135
FR0000054322-FS0043

20 janvier 2023

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 20 janvier 2023, la société anonyme Foch Partners¹ (3 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE² et détenir 5 225 112 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant autant de droits de vote, soit 4,02% du capital et 3,52% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CIBOX INTER@CTIVE sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Yaacov Gorsd.

² Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 30 septembre 2022.

³ Sur la base d'un capital composé de 129 932 526 actions représentant 148 422 129 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.